

La CGT est une organisation syndicale interprofessionnelle et inter-catégorielle, présente avec ses élu·es à tous les niveaux de la fonction publique ; elle participe **aux combats collectifs** pour améliorer notre système de retraite, de protection sociale, pour une meilleure redistribution des richesses en faveur du travail et pour une réindustrialisation respectueuse de l'environnement.

Du 3 au 10 décembre 2026, vous serez invité·es à élire vos représentant·es au sein des Commissions Paritaire de l'Établissement (CPE). **Il s'agit d'instances disciplinaires et de recours pour les BIATSS fonctionnaires pour chaque statut et chaque catégorie.**

Depuis le 1er janvier 2021, les questions de carrière et de mobilité sont dorénavant entièrement à la main des directions d'établissement, par l'intermédiaire d'« experts », en application de Lignes Directrices de Gestion (LDG) sur les questions de carrière et de mobilité, excluant tout·e représentant·e du personnel. Les CPE et les représentant·es du personnel n'ont plus connaissance des promotions.

Mais la CPE reste une **instance d'appel en cas de refus** de télétravail, de temps partiel, de disponibilité et réintégration, de formation professionnelle, de titularisation, de désaccord sur le compte rendu de l'entretien professionnel, etc. Elle traite enfin des **questions disciplinaires** avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction, et avant décision de la CAP académique ou nationale compétente.

À la CPE

Université d'Aix-Marseille

Liste CGT FERC Sup

Personnels BIATSS fonctionnaires des trois statuts ITRF, AENES et Bibliothèque et par catégorie A, B, C

Je vote CGT

Je vote CGT à la CPE pour des représentant·es qui se battent sur toutes les questions qui concernent les personnels BIATSS et qui revendiquent :

- ✓ Un retour aux CPE de plein exercice, afin de s'assurer du respect de l'égalité de traitement dans la gestion des carrières , contre le clientélisme opaque, sans limite ni contrôle.
- ✓ L'arrêt de la politique d'individualisation des rémunérations et des carrières.
- ✓ L'alignement de l'indemnitaire dans le supérieur sur les autres ministères de la fonction publique d'État.
- ✓ L'augmentation des possibilités d'avancement (sans mobilité forcée ou fonctionnelle) :
 - par grade en portant le ratio promus/promouvables à 25 % ;
 - par corps, en portant l'assiette à 10 % et le taux à 1/2.
- ✓ Le droit à la mutation sur la base d'un barème objectif et la mise en place d'un système de mutation national pour les ITRF.
- ✓ Le droit à la mutation, en mettant fin aux postes profilés avec un retour du barème pour les AENES.
- ✓ Deux grades par corps pour tous les corps, et passage automatique au grade supérieur après deux ans à l'indice terminal, avant d'atteindre un grade unique par corps pour améliorer le déroulement de carrière.
- ✓ La révision des grilles de salaires, permettant de décoller enfin du SMIC (catégorie C, B et début de carrière en A) et accéder à la HEC pour les BIATSS (IGR) afin de garantir un doublement du salaire sur la carrière.

QUI VOTE ?

Les personnels BIATSS fonctionnaires des trois statuts ITRF, AENES et Bibliothèque et par catégorie A, B, C.

Votez CGT !

Pour défendre nos droits et le service public, votez pour les candidat·es CGT FERC Sup !

ITRF

Catégorie A

RENAULT Amandine
BOUDERLIQUE Florent
JUVENAL Nathalie
VITALI Carole
LARROUZÉ Loïc
POUVELLE Bruno

Catégorie B

DRIGET Olivier
DUGOURD Hélène
PEREZ Thierry
DOULLAY Magali
DESCALIS Fabienne
TORQUET Ana

BIBLIOTHEQUE

Catégorie C

BHUGAWN Ray
ELBERS Anaïs
MORGANTI Roselyne
DESCALIS-SABRAN Camille